DSDEN de l'Hérault
SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 1er degré

ANNEXE 2

Fiche de candidature pour les recrutements sur les postes à profil

à transmettre à la DSDEN-SPE 1er degré
pour le lundi 1er juillet 2019 délai de rigueur
(par mail : reponsecandidature34@ac-montpellier.fr)

NOM – Prénom : .....

Date de naissance : .....

Note pédagogique : .....

Adresse personnelle : .....
.....
.....
.....
N° de téléphone : .....

Affectation des trois dernières années scolaires :
.....
.....
.....

Etudes – Diplômes : .....
.....
.....

Poste(s) demandé(s) :

☐
.....
.....
.....

☐
.....
.....
.....

☐
.....
.....
.....

☐
.....
.....
.....

académie Montpellier

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

POSTE A PROFIL (PAP) **Conseiller pédagogique ASH (CP-ASH)** **Scolarisation des élèves en situation de handicap (vs adaptation scolaire)**	**FICHE DE POSTE ANNEE 2019**

IDENTIFICATION DU POSTE	**CADRE GENERAL**	*Références:* *Missions des conseillers pédagogiques du premier degré ; circulaire n°2015-114 du 21-7-2015.* *Tableau de répartition des missions du pôle départemental ASH de l'Hérault (joint en annexe).* Le poste est ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d'un **CAFIPEMF** ainsi que d'un **CAPA-SH.**
	DESCRIPTION DU POSTE	Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale, le CP-ASH exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-ASH dont il est un collaborateur direct, au sein du pôle départemental ASH. Il a un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il inscrit son action dans le cadre des programmes et des priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN-ASH. **Attribution d'une NBI** de 27 points (C. 94-243 du 05/10/1994).
MISSIONS ET COMPETENCES	**CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES**	**Missions :** En concertation avec l'IEN-ASH, il accomplit des missions à visée départementale. Il contribue : - à la mise en œuvre de la politique éducative, à la promotion de l'école inclusive en référence à la loi du 11 février 2005 et à la loi de refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013, - à l'accompagnement ainsi qu'au pilotage de personnels ASH exerçant sur des postes spécifiques (Enseignant Référent Handicap, coordonnateurs d'ULIS, coordonnateurs d'unité d'enseignement d'établissements sanitaires et médico-sociaux, AESH, APSH, …), - à l'accompagnement, à l'évaluation et au soutien des actions innovantes relevant de l'ASH, - à la formation initiale et continue des personnels dans le domaine de l'ASH, conduisant des actions de formation continue inscrites au volet départemental du Plan Académique de Formation, - à la formation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF et le CAPPEI - à la conception de sujets, aux jurys d'examens et de concours, - à la mise en place et au suivi des systèmes numériques administratifs et pédagogiques (Onde, Affelnet, Decibel, GAIA, LSUN, DT Chorus, ACCOLAD, volet ASH du site internet de la DSDEN 34, bases de données relatives à la gestion des aides humaines…), - à l'instruction des différentes enquêtes et tableaux de bord nationaux ASH, académiques et départementaux. En concertation avec les personnels d'inspection et de direction responsables des différentes unités d'enseignement relevant de l'ASH, sous la responsabilité de l'IEN-ASH, il participe à l'accompagnement des équipes et des personnels chargés d'adapter et de diversifier les parcours de scolarisation relevant de l'ASH. **Compétences et connaissances requises :** - connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap, - capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés (MDPH, établissements et services du médico-social, …) - connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelles, - bonnes capacités à faire équipe et à travailler en réseau, - aptitude à la conduite de réunion, - qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité, - méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers et des informations,

		- compétences rédactionnelles, - disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son travail, - solides compétences informatiques et numériques, - aptitudes à se distancer face aux problématiques liées à la maladie et au handicap. Outre la maîtrise de compétences et connaissances actualisées, la fonction de CP-ASH nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.
CONDITIONS D'EXERCICE	**ORGANISATION DU SERVICE**	Le CP-ASH intervient sur la totalité du territoire départemental pour toutes les problématiques d'adaptation scolaire ou de parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap, quel que soit le lieu et le niveau de scolarisation (école, collège, lycée, sanitaire, médico-social, …). **Les horaires et les vacances** sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).
	MODALITES DE CANDIDATURE et NOMINATION	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés
	CONTACT	IEN-ASH Handicap